



CELINE TELLIER
MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,
DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL

G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le 08 DEC. 2023

Monsieur Adrien Dolimont
Ministre du Budget et des Finances, des
Aéroports et des Infrastructures sportives
Chaussée de Louvain, 2
5000 Namur

Contact : Cellule Transversale

thomas.dechaineux@gov.wallonie.be

Nos Réf. CeT/JuB/FrO/VIC/ChW/-2023-2801

Objet : Concentration de PFAS au niveau de la station d'épuration de l'aéroport de Charleroi – Actions de BSCA et échanges d'informations

Monsieur le Ministre,
Cher collègue,

Votre courrier relatif à la concertation de PFAS au niveau de la station d'épuration de l'aéroport de Charleroi m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention. Je vous remercie pour la transmission des informations concernant l'analyse PFAS commandée par BSCA à un bureau d'études.

Le Département des Permis et Autorisation de Charleroi m'informe que l'aéroport est en phase de renouvellement de son permis d'environnement. Il s'agit d'un permis de classe 1 avec étude d'incidence environnementale. Il va sans dire que vu l'actualité, la question des PFAS devrait être abordée dans cette EIE. En effet, l'aéroport dispose aujourd'hui d'un permis pour le rejet des eaux usées datant de 2021 qui ne comporte pas de conditions PFAS.

La Direction d'Assainissement des Sols me confirme qu'une étude d'orientation doit être introduite dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement. Cette étude a été confiée à l'expert agréé ARIES. La problématique PFAS a été abordée lors d'une réunion préparatoire en vue de valider la stratégie d'investigation le 9 mars 2023. La Direction de l'Assainissement des Sols (DAS) a recommandé la consultation du Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE) – Direction des Eaux souterraines (DESo) pour définir la stratégie d'analyses eau. Le DEE/DESo a été interrogé par l'expert en date du 6 avril et a fourni ses recommandations en date du 11 avril 2023. Depuis, l'expert est revenu vers la DAS pour d'autres problématiques liées aux investigations sur l'aéroport de Charleroi et notamment les contraintes techniques liées aux spécificités des activités aéroportuaires.

Des informations ont été sollicitées par l'expert auprès de la DAS le 16 novembre dernier pour connaître les dernières recommandations sur les valeurs limites à considérer. Ces recommandations ont été transmises à l'expert en date du 19/11/2023. La DAS a également demandé par mail les informations suivantes : le planning d'introduction de l'Etude d'Orientation et les données actuelles acquises pour les PFAS et les éventuels risques mis en évidence.

1/2

Il ressort d'un contact récent entre la DAS et l'expert que les forages ont eu lieu en septembre, les prélèvements d'eau souterraine et de surface se sont terminés il y a environ une quinzaine de jours et les résultats sont en train de parvenir à l'expert. Des premières informations arrivées informellement à notre administration indiqueraient que des PFAS ont été détectés. Celles-ci restent à confirmer par les résultats finaux, qui devraient être présentés à l'aéroport le 6 décembre, avant de parvenir à notre administration.

Par ailleurs, le DPC a entrepris de vérifier les mesures annoncées par la RTBF en faisant ses propres prélèvements. L'aéroport de Charleroi étant cité dans l'émission Investigation, il est donc concerné par cette démarche. Les échantillons sont en cours de collecte et les résultats obtenus seront confrontés à ceux annoncés dans l'émission.

En fonction des différents résultats obtenus, il sera intéressant de limiter au maximum l'utilisation de PFAS au niveau de l'aéroport. Le futur permis d'environnement de BSCA semble être un outil utile pour ce faire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, cher collègue, mes salutations les meilleures.

La Ministre,



Céline TELLIER